



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 27 mars 2024, à 13h30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents la conseillère et les conseillers **TATIANA CONTRERAS, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE ET NICOLAS ROBILLARD**,

Étaient absentes les conseillères **CLAIRE MAILHOT ET JOCELYNE CORBEIL**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des Services administratifs et trésorier, et Me **BERNARD CAOQUETTE**, greffier étaient également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 À 13H30

2024-03-155	1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	2.	PÉRIODE DE QUESTIONS
	3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
	3.1	Aucun
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
	4.1	Aucun
	5.	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1145-2024 modifiant le Règlement 1120-2023 concernant une dépense et un emprunt de 1 645 000 \$ pour des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Diamant, du boulevard Pierre-Laporte et du boulevard de l'Innovation, afin d'augmenter la dépense pour un montant de 305 000 \$ et diminuer l'emprunt pour un montant de 430 000 \$
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.1.1	Aucun
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.2.1	Aucun
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.3.1	Aucun



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.9.1 Aucun
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.10.1 Aucun
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
 - 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Aucun
- N.M. **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2024-03-156 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-03-155

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 mars 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

A.M.

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 1145-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1120-2023 CONCERNANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 645 000 \$ POUR DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU DIAMANT, DU BOULEVARD
PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'INNOVATION, AFIN D'AUGMENTER LA
DÉPENSE POUR UN MONTANT DE 305 000 \$ ET DIMINUER L'EMPRUNT POUR UN
MONTANT DE 430 000 \$**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Nicolas Robillard donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement d'emprunt 1145-2024 modifiant le Règlement 1120-2023 concernant une dépense et un emprunt de 1 645 000 \$ pour des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Diamant, du boulevard Pierre-Laporte et du boulevard de l'Innovation, afin d'augmenter la dépense pour un montant de 305 000 \$ et diminuer l'emprunt pour un montant de 430 000 \$.

ATTENDU QUE Bernard Caouette, greffier présente et explique le projet de règlement d'emprunt.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne se prévaut de la période de questions :

Monsieur Robert Lemay :

- **Point 5.1** : Questionnement concernant le montant de l'emprunt final.

2024-03-156

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 13h34.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

BERNARD CAOUCETTE, GREFFIER

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2024.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

BERNARD CAOUCETTE, GREFFIER